

Conseil général – séance du 29 mars 2005 – BP 2006

Evelyne Yonnet,

Conseillère générale, Adjointe au Maire d'Aubervilliers

Présidente de la 3^{ème} Commission

Je souhaiterais intervenir en quelques mots pour faire écho des discussions budgétaires menées dans le cadre de la troisième commission.

Je ne peux que rappeler à mon tour combien le contexte dans lequel ce budget s'est élaboré est difficile.

Difficile parce que nous prenons de plein fouet les conséquences d'une situation économique et sociale extrêmement mauvaise, qui se traduit par l'augmentation du chômage et de la précarité.

Difficile également, car les transferts de compétence, tels qu'ils sont organisés - ou plutôt désorganisés par le gouvernement – privent le département de visibilité pour élaborer ses politiques dans des domaines aussi sensibles que l'insertion, les collèges ou le logement.

En terme budgétaire, les secteurs qui relèvent de notre commission ne seront - en 2005 - qu'indirectement touchés par les transferts de compétence.

Cependant, nous ne pouvons qu'être extrêmement inquiets par la manière dont les choses se présentent pour 2006 et les années à venir.

Nous y reviendrons probablement tout à l'heure lors de la discussion sur les conventions temporaires de transferts, mais on peut déjà rappeler brièvement les nombreuses interrogations qui subsistent sur les moyens transférés.

Le nombre des personnels TOS, le statut des équipes mobiles qui opèrent sur les collèges et les lycées, le statut des personnels des cité mixtes, le devenir des emploi aidés sont autant de questions sur lesquelles nos services n'ont aucune certitude quant à l'équilibre entre charges et moyens transférés.

On peut également s'interroger sur le 1/5 (un cinquième) de poste proposé pour gérer la sectorisation des collèges, alors que nous savons pourtant qu'un travail important devra être mené sur la question de la sectorisation et sur la répartition des effectifs des collèges .

Il s'agit-là d'un sujet crucial pour la justice et la cohésion sociale dans notre département et je crains que le gouvernement ne soit quelque peu insensible à notre légitime inquiétude.

Pour finir sur une note plus positive, j'évoquerai rapidement un point qui démontre que la volonté politique, même dans un contexte difficile, peut définir des priorités et se donner les moyens de leur mise en œuvre.

En lien avec Anne-Marie MAHEAS et Florence HAYE, présidente de la 2^{ème} commission - nous avons abordé la mise en place, dès la rentrée 2005, d'une nouvelle tarification de la restauration scolaire et d'une aide aux familles pour favoriser la fréquentation de la demi-pension.

2 million d'euros ont d'ores et déjà été imputés pour le premier trimestre de l'année scolaire 2005-2006, dans les semaines qui viennent, nous choisirons les modalités de mise en œuvre, en concertation avec les familles et l'ensemble des partenaires concernés.

La baisse de la fréquentation de la demi pension dans les collèges est un révélateur de la distance grandissante entre une partie de la population adolescente et l'institution scolaire. J'espère que le dispositif qui sera organisé dès septembre prochain la réduira.

Je vous remercie.